

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Domart-sur-la-Luce sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de M. BLIN Nicolas, M. LECOINTE Jean-Noël de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de de CAFFARELLI Christian, M. DOVERGNE Alain de Mme PREVOST Anne-Marie, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne
Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, TEN Franck, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67
Membres présents : 40
· dont suppléé :

Membres représentés : 9

Votants : 48

Date de la convocation
15 décembre 2023

Secrétaire de séance :
Philippe MAROTTE

OBJET : TRANSFERT DE LA REGIE DE GESTION D ALMEO A LA CCALN AU 1^{er} JANVIER 2024

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALM du 28 mai 2008, relative à la création de la Régie de gestion d'ALMEO et approuvant ses statuts,

Considérant que la Régie de gestion d'ALMEO a été créée sous le statut d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC),

Vu la délibération 2022-08.12.07 du Conseil Communautaire du 08 décembre 2022, relative à l'engagement de la CCALN de transformer la Régie de gestion d'ALMEO en Service Public Administratif et l'exposé des motifs ayant amenés à cette décision,

Vu l'article L2221-2 du CGCT,

Vu la délibération 2023_28.09.01 Feuillet 717 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, relative à la suppression de la Régie de gestion d'ALMEO au 31.12.2023 (Annexe 1) ;

Vu la délibération 2023_28.09.03 Feuillet 719 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, relative aux conditions de reprise, par la CCALN, des personnels de la Régie de gestion d'ALMEO et de l'Office du Tourisme AVRE LUCE NOYE (Annexe 2) ;

Compte tenu de l'impossibilité de voter, d'ici le 31 décembre 2023, le Budget Annexe BP 2024 de la Régie d'ALMEO créée par la délibération du Conseil Communautaire 2023_28.09.04 Feuillet 720 (création et statuts : Annexe 3)

Considérant que l'ensemble des formalismes lié au transfert du personnel sera opérant au 01.01.2024

Considérant la possibilité pour la CCALN de gérer ce service ALMEO en régie directe au sein du Budget Principal,

Etant précisé qu'il sera présenté au Conseil Communautaire la création de la Régie d'ALMEO, ses statuts de même qu'un Budget Annexe, au moment du vote des Budgets Primitifs 2024 de la CCALN,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 décembre 2023,

Au vu de ce qui précède :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour 48 – M. DEMOUIY n'ayant pas pris part au vote), le Conseil communautaire :

- Rapporte la délibération 2023-28.09.04 Feuillet 720 portant sur la création de la Régie ALMEO et ses statuts,
- Décide à compter du 1^{er} janvier 2024, le transfert d'activité d'ALMEO, en tant que SPA, en régie directe intégrée au Budget Principal de la CCALN,
- Reprend au compte de la CCALN, le Règlement Intérieur d'ALMEO et le POSS en vigueur (annexes 4 et 5),
- Crée un code service comptable spécifique aux dépenses et recettes d'ALMEO, assujetties à la TVA,
- Délègue au Président tous pouvoirs pour la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 21 décembre 2023

à Domart sur la Luce

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le ...23/12/2023

Affiché le ...22/12/2023

Le Président,

Alain DOVERGNE

